

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Baccalauréat professionnel
Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole

Procès Verbal de constat d'absence de fiche(s)
Epreuves E5 et E6

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le jury n°

Constata que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve « E5 – Choix techniques » avec _____
fiche(s) au lieu des quatre fiches requises

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve « E6 – Pilotage de l'entreprise » sans
la fiche de synthèse

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'annexe 2C de
l'arrêté du 20 juillet 2017 (JORF n°0186 du 10 août 2017 texte n° 46), il ne peut pas
présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à

Le

Le candidat
Nom, prénom, signature

Le chef de centre
Nom, prénom, signature

Etablissement d'origine du candidat :

Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :

- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre.

La chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de
l'examen par mail.

Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note
attendue.